

Sexualité en institution : 31 Janvier 2019

Introduction

La sexualité, « le plus intime de tous les sujets », est un aspect central tout au long de notre vie à tous et toutes : elle répond à une pulsion physiologique, est lieu de satisfaction des fantasmes, et surtout le mode principal de reproduction.

Dans l'Être et le Néant, J-P Sartre nous dit « le désir s'exprime par la caresse comme la pensée par le langage ». La sexualité dépasserait donc la notion d'acte sexuel, et serait un moyen d'expression du désir, une rencontre à l'autre, une forme de demande affective.

Les questions de la vie privée, de la vie affective et de la sexualité des personnes âgées et plus largement des personnes malades ou handicapées vivant en institution sont de celles qui dérangent et que l'on préfère oublier. La sexualité supposerait qu'il faut disposer d'un corps fonctionnel et performant.

Les maladies cognitives et dégénératives, telles que la maladie d'Alzheimer, génèrent des troubles de la mémoire, du jugement et de la compréhension et altèrent les capacités de décision. Comment choisir quand on ne se souvient plus de ce qu'il y a à choisir ou que les éléments du choix ne prennent pas sens ? Pour les soignants, l'enjeu est donc d'évaluer les capacités d'opérer un choix et de s'assurer que le choix du patient concerne bien ce qu'il est censé choisir. La sexualité en institution peut être vécue sur le registre du risque professionnel et les professionnels perçoivent chez les personnes qu'ils accompagnent une sexualité pulsionnelle se manifestant parfois par une certaine crudité. Les demandes sexuelles sont perçues comme menaçantes et impossible à résoudre. La sécurisation de l'accompagnement peut passer par la protocolisation amenant l'ensemble des professionnels à être informés voire même à approuver ce qui relève pourtant de la stricte intimité.

Sur le plan du droit, la possibilité de développer et entretenir des relations sexuelles découle du droit de disposer de son corps. Ainsi, la question de la sexualité doit se poser sous l'angle des conditions d'exercice d'un tel droit et non en termes d'existence. La question principale est donc celle du consentement. Consentir est-ce être libre et conscient ? Une personne âgée et démente peut-elle consentir ? Comment en tant que professionnel je comprends et j'accompagne ce droit à développer une sexualité ?

C'est pour répondre à toutes ces questions aujourd'hui que j'ai convié Mr Michel CAVEY. Ex-médecin de campagne, puis gériatre, puis médecin de soins palliatifs, que j'ai découvert grâce à son site internet dont il dit lui-même que c'est une « entreprise un peu folle dans laquelle je discute avec des gens que je ne connais pas à propos de situations que je n'ai pas vues ... ». En parcourant ces articles et notamment celui sur la sexualité de la personne âgée démente, j'ai été conquise par ces propos et sa manière d'aborder cette question. Je lui ai donc soumis ma demande à laquelle, pour notre plus grand plaisir, il a donné son consentement, je l'espère, de manière libre et éclairé.